

**A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**Sigle du programme: **ARKE2M5****Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
Structure du programme .....	4
Programme .....	4
Programme détaillé par matière .....	4
Enseignements supplémentaires .....	7
Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	8
Informations diverses .....	9
Conditions d'accès .....	9
Règles professionnelles particulières .....	12
Pédagogie .....	12
Evaluation au cours de la formation .....	12
Gestion et contacts .....	12

## ARKE2M5 - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Le master en enseignement (section 5) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant-e du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 60 crédits. Cette formation diplômante complète ainsi le diplôme de 2e cycle obtenu dans la discipline choisie. L'orientation disciplinaire du deuxième cycle ainsi que l'orientation disciplinaire du diplôme du master en enseignement (section 5) déterminent les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 5) est de dispenser à l'étudiant-e une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant-e et pouvoir y évoluer positivement.

#### Votre profil

- Vous souhaitez enseigner (ou enseignez déjà) votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur.
- Vous répondez aux conditions d'admission à ce programme.

#### Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur

#### Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation ;
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

## ARKE2M5 - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Avec ses partenaires des hautes écoles associés à ce programme, l'intention de l'UCLouvain est de former des professionnels de l'enseignement à la fois instruits, créatifs, autonomes, prêts à travailler en équipe et engagés dans un projet démocratique pour l'École et pour la Société.

L'enseignant-e est appelé-e à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le Code de l'Enseignement du 3 mai 2019 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant-e s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables que l'étudiant.e aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de son master :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde et à ses transformations ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. En tant qu'acteur institutionnel, social et culturel :

- 1.1. agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
- 1.2. comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
- 1.3. analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
  - 1.3.1. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
  - 1.3.2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.
- 1.4. maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel.

2. En tant qu'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective :

- 2.1. s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
- 2.2. identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
- 2.3. contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.

3. En tant qu'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive :

- 3.1. maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
- 3.2. maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- 3.3. maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- 3.4. prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
- 3.5. agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
  - 3.5.1. la conception et la mise en Œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
  - 3.5.2. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
  - 3.5.3. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
  - 3.5.4. la conception et la mise en Œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
  - 3.5.5. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
- 3.6. maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
- 3.7. prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;
- 3.8. créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

3.9. gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

4. En tant que praticien réflexif :

- 4.1. lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
- 4.2. mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en Œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
- 4.3. construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation diplômante « master en enseignement (section 5) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignant.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme du master en enseignement (section 5), totalisant 60 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecoles. 30 crédits sont pris en charge par l'Université et 30 crédits par les Hautes Écoles. Il s'organise autour des plusieurs catégories de formation :

- didactique et pédagogique
- sciences humaines et sociales
- stages
- recherche et intégration.

## ARKE2M5 Programme

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

### Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- ⊙ Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊕ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊗ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

### o Didactique et pédagogie (20 crédits)

#### o Un cours parmi:

⊗ LEISS2101	Pédagogie générale Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2102	Pédagogie générale Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕

⊗ MEISS2103	Pédagogie générale Cours dispensé à Mons en horaire décalé		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ LARKE2603	Enseigner et apprendre l'éducation culturelle et artistique du tronc commun		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] 🌐
○ LARKE2601	Didactique de l'histoire de l'art, partie 1		FR [q1+q2] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐
○ LARKE2602	Didactique de l'histoire de l'art, partie 2		FR [q1+q2] [22.5h+15h] [5 Crédits] 🌐

## o Sciences humaines et sociales (15 crédits)

### o Un cours parmi :

⊗ LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Véronique Leroy (supplée) Baptiste Barbot Nathalie Roland Morgane Senden	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐
⊗ LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages Cours dispensé à LLN en horaire décalé	Véronique Leroy Nathalie Roland Morgane Senden	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐

### o Un cours parmi :

⊗ LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Branka Cattonar Vincent Dupriez	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐
⊗ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation Cours dispensé à LLN en horaire décalé	Branka Cattonar Vincent Dupriez	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐

### o Un cours parmi :

⊗ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Hervé Pourtois	FR [q2] [22.5h] [2 Crédits] 🌐
⊗ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté Cours dispensé à LLN en horaire décalé	John Pitseys	FR [q2] [22.5h] [2 Crédits] 🌐

### o Un cours parmi :

⊗ LEISS2104	Communication en contexte scolaire Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LEISS2105	Communication en contexte scolaire Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] 🌐
⊗ MEISS2106	Communication en contexte scolaire Cours dispensé à Mons en horaire décalé		FR [q1] [15h+15h] [5 Crédits] 🌐

## o Stages (20 crédits)

○ LARKE9101	Stage d'observation en éducation artistique et culturelle du tronc commun (20 heures) et séminaire d'accompagnement		FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐
○ LARKE9603	Stage long (125 heures) et séminaire d'accompagnement en histoire de l'art et archéologie		FR [q1+q2] [37.5h] [15 Crédits] 🌐

## o Recherche et intégration (5 crédits)

Les deux UE doivent obligatoirement être suivies la même année

○ LEISS2900	Méthodologie des usages de la recherche Cours dispensé à LLN en horaire décalé	Stéphane Colognesi	FR [q1+q2] [15h] [2 Crédits] 🌐
○ LARKE2921	Séminaire d'accompagnement du travail intégré et travail intégré		FR [q1+q2] [] [3 Crédits] 🌐

## o Maîtrise de la langue française

## Une épreuve liminaire de maîtrise de la langue française (EMLF) devra être présentée par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen OBLIGATOIRE est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie. Inscription à l'épreuve liminaire via la plateforme de l'EMLF. [Pour plus d'information](#)

De 0 à 5crédit(s)

○ LEISS2207	Maîtrise de la langue française pour l'enseignement L'UE sera retirée du programme annuel de l'étudiant en cas de réussite de l'épreuve liminaire		FR [q2] [37.5h+7.5h] [5 Crédits] 🌐
-------------	--	--	------------------------------------



## ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter, par le Jury, au premier bloc annuel de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.**

La liste des enseignements supplémentaires reprise ci-dessous est non exhaustive. Le contenu définitif du module est arrêté par le jury.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- ⊖ Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

✂ LHAGI2550	Médiation muséale et patrimoniale		FR [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐 🚫
✂ LHART2230	Histoire de l'ornement	Caroline Heering	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
✂ LHART2300	Histoire de la peinture des anciens Pays-Bas	Ingrid Falque	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
✂ LHART2340	Histoire des avant-gardes	Joël Roucloux	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐 🚫
✂ LHART2420	Art et photographie	Alexander Streitberger	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
✂ LHAGI2540	Muséologie : enjeux actuels	Joël Roucloux	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
✂ LARKO2372	Archéologie et histoire de l'art de Rome et des provinces romaines		FR [q1] [45h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
✂ LARKO2350	Archéologie des mondes grecs	Jean Vanden Broeck-Parant	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐 🚫 > English-friendly
✂ LHART2320	Histoire de l'architecture des anciens Pays-Bas		FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
✂ LHART2310	Histoire de la sculpture et des arts du relief des anciens Pays-Bas	Ralph Dekoninck	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐 🚫
✂ LHART2360	L'art des nouveaux médias	Alexander Streitberger	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐 🚫
✂ LHAGI2530	Conservation du patrimoine mobilier	Caroline Heering	FR [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐
✂ LHART2410	Iconologie et anthropologie de l'image	Ralph Dekoninck	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐 🚫
✂ LHAGI2560	Séminaire de méthodologie de la médiation muséale et patrimoniale		FR [q2] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
✂ LMUSI2450	Art et musique	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐 🚫
✂ LFIAL2292	Art et littérature	Ralph Dekoninck Anne Reverseau	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
✂ LGLOR2390	Typologie et permanences des imaginaires mythiques	Charles Doyen	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐 🚫

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## ARKE2M5 - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignants (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

#### SOMMAIRE

- > Conditions d'accès générales
- > Conditions d'accès spécifiques
- > Diplômés du 2<sup>e</sup> cycle universitaire
- > Accès par valorisation des acquis de l'expérience
- > Accès sur dossier
- > Procédures d'admission et d'inscription

### Conditions d'accès spécifiques

1° Être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle.

2° Les candidats ne disposant pas d'un diplôme d'études supérieures de la Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle) devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française au niveau C1 du [Cadre européen commun de référence](#).

À défaut d'une attestation officielle délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>), une attestation de l'Université justifiant un enseignement en français peut être acceptée.

Exemples de tests reconnus par le jury pour le français : DELF ou TCF.

## Remarque importante : L'attestation officielle de maîtrise suffisante de la langue française, requise pour l'accès au programme, ne dispense pas du test de maîtrise de la langue française organisé le 3e mardi du mois d'octobre. Ce test est obligatoire pour tous les étudiant-es inscrit-es, quelle que soit l'origine de leur diplôme d'accès. En cas d'échec à ce test, une unité d'enseignement spécifique leur sera ajoutée au programme.

3° Avoir une formation comprenant les 108 crédits suivants :

- 18 crédits de cours de formation générale (philosophie, histoire, critique des sources) ;
- 55 crédits de cours d'arts et civilisation (différentes périodes) ;
- 35 crédits de cours d'outils et méthodes de l'archéologie et de l'histoire de l'art (pratique scientifique, muséologie, archéométrie, technologie, séminaire sur site, etc.) ;
- langues anciennes, médiévales et/ou modernes.

À défaut d'une formation suffisante dans une ou plusieurs de ces matières, des enseignements supplémentaires seront intégrés dans le programme de master (de 15 crédits à maximum 60 crédits). Ce [Conditions complémentaires d'accès](#) est établi par le jury restreint sur la base du parcours antérieur de l'étudiant.

### Diplômés du 2<sup>e</sup> cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
<b>Licenciés</b>			
Licence en histoire de l'art et archéologie		Accès direct	Les correspondances entre licences et masters sont limitativement énumérées dans l'arrêté du 19 mai 2004 fixant la liste de correspondance entre les anciens et nouveaux grades académiques
<b>Masters</b>			
Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale		Accès direct	
Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale		Accès direct	

Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie	Accès direct	
Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	Accès direct	
Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	Accès sur dossier	
Tout diplôme hors Communauté française de Belgique	Accès sur dossier	Le diplôme devra être reconnu par le jury comme étant similaire à un master dans la composante disciplinaire requise. En cas de similarité, le jury pourra ajouter jusqu'à 60 crédits d'enseignements supplémentaires. Ces enseignements supplémentaires sont destinés à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières prérequisées pour les études visées.

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

En vertu de l'art. 36 § 3 du décret FIE : Pour les étudiants inscrits dans un deuxième cycle du cursus conduisant au grade de master en enseignement section 5 et qui sont en fonction dans l'enseignement secondaire supérieur, les prestations effectuées dans le cadre de cette fonction peuvent être assimilées à des stages.

Sur la base d'une expérience professionnelle (en tant que salarié, indépendant à titre principal ou complémentaire, stagiaire professionnel, etc.) d'une durée minimale de cinq années, soit 60 mois, en équivalent temps plein, en lien direct avec les études visées, et/ou d'une expérience personnelle pertinente (études supérieures, volontariat, etc.) une admission par valorisation des acquis de l'expérience peut être envisagée. Les études supérieures peuvent être valorisées à concurrence de maximum deux années réussies.

Toute expérience valorisée devra être justifiée par un document officiel. Une expérience ne pouvant être attestée (formations autodidactes, etc.) ne pourra pas être prise en compte dans les cinq années requises par le jury d'admission.

Le master [60] en enseignement section 5 est accessible par valorisation des acquis de l'expérience aux titulaires d'un diplôme de premier cycle qui peuvent attester d'une expérience professionnelle de cinq années, en équivalent temps plein, exercée dans l'enseignement secondaire supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, et relevant de la composante disciplinaire principale du master en enseignement visé.

Pour les masters [60] en enseignement section 5 construits autour de l'enseignement de deux disciplines, notamment les langues modernes, les langues anciennes et la traduction, l'une des deux composantes disciplinaires, que le ou la candidate souhaite valoriser par acquis de l'expérience, doit concerner l'une des langues anciennes ou modernes enseignées dans l'enseignement secondaire supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si le ou la candidate ne peut attester d'une expérience professionnelle et/ou personnelle de cinq années dans les deux langues modernes ou anciennes concernées par le master [60] en enseignement section 5, un module complémentaire de 30 crédits peut être imposé par le jury d'admission.

## Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation (pour un maximum de 30 crédits ECTS pour les titulaires d'un diplôme issu de la Communauté française de Belgique et pour un maximum de 60 crédits ECTS pour les titulaires d'un diplôme délivré hors Communauté française de Belgique), soit être refusé.

### Critères de recevabilité

Le dossier du candidat sera jugé recevable s'il répond à l'ensemble des critères suivants :

- Diplôme du candidat délivré par un établissement reconnu par le WHED (voir <https://www.whed.net/home.php>)
- Lettre de motivation personnelle et originale. Une lettre de motivation originale est attendue, explicitant le projet personnel de formation.
- Parcours antérieur comportant un **diplôme de 1er cycle** (minimum 3 années d'études supérieures équivalant à 180 crédits ECTS, obtenu en maximum 5 ans) **ET un diplôme de 2e cycle** (soit un master 60 crédits ECTS obtenu en maximum 2 ans, soit un master 120 crédits ECTS, obtenu en maximum 4 ans) ;
- Pour les titulaires d'un diplôme obtenu hors Belgique, **moyenne générale d'au moins 60% (12/20)** pour le cycle d'études réussi dans l'établissement d'origine et donnant accès à ce programme ;
- Pour les titulaires d'un diplôme obtenu hors Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle), attestation officielle d'une maîtrise de la ou des langue(s) au niveau requis (voir les conditions spécifiques d'accès) à joindre au dossier de demande d'admission. L'attestation officielle doit être délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>).

Toute absence de document lors de la demande en ligne doit être justifiée ([voir les questions fréquemment posées du Service des inscriptions de l'UCLouvain](#), et plus particulièrement « [Comment faire, si lors de ma demande en ligne, on me demande une pièce dont je ne dispose pas encore ?](#) »).

Les demandes d'accès sur dossier jugées recevables sont transmises à la Faculté par le Service des inscriptions. Les dossiers ne répondant pas à ces critères sont écartés d'office.

#### Critères d'admissibilité

Les demandes d'accès sur dossier transmises en Faculté par le Service des inscriptions de l'UCLouvain font l'objet d'un examen par le jury du programme selon les conditions d'accès spécifiques détaillées ci-dessus.

Le jury décide de l'admissibilité des candidat.es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la qualité de la formation suivie et des résultats obtenus.

À l'examen du dossier, le jury sera particulièrement attentif aux éléments suivants :

- **Cohérence** entre le parcours académique antérieur du candidat et les prérequis du programme visé. La correspondance entre le parcours académique du candidat et le diplôme donnant un accès direct au master n'a pas lieu d'être parfaite, mais les compétences acquises (voir conditions d'accès spécifiques) doivent être proches. Exemple : pour une demande d'admission à un master en langues et lettres modernes, la formation antérieure du candidat comprend des cours de langues et littératures dans les deux langues modernes
- **Notes obtenues** dans les disciplines majeures du programme (voir les conditions d'accès spécifiques) ;
- **Arguments exprimés** dans la lettre de motivation, notamment la cohérence entre le projet personnel et professionnel du candidat et le programme visé. La lettre devra exposer les raisons pour lesquelles le candidat souhaite entamer ce programme et préciser en quoi le master s'inscrit dans le projet personnel et professionnel du candidat.
- **Expérience acquise**. Si le diplôme d'accès a été obtenu il y a plus de 5 ans, il est impératif que l'expérience acquise depuis la sortie des études soit en lien direct avec le domaine d'études du programme demandé.

## Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

## PÉDAGOGIE

---

Le programme se partage entre plusieurs types d'activités : des cours magistraux, des séminaires en petits groupes interdisciplinaires ou intradisciplinaires et une variété de stages (observation de pratiques enseignantes dans des classes, immersion durant 2 ou 3 journées dans une institution scolaire, pratiques d'enseignement en duo ou solo dans différentes classes et diverses filières d'enseignement).

L'implication active de l'étudiant dans la construction de ses savoirs est particulièrement sollicitée dans la réalisation et l'analyse de ses stages, dans les séminaires organisés en petits groupes et d'une manière générale dans les travaux individuels et de groupe qui fondent l'évaluation de plusieurs enseignements.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des évaluations](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

FIAL

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 48 50](tel:+32210474850)

<http://www.uclouvain.be/fial>

Site web

Mandat(s)

- Doyenne : Elisabeth Degand
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole de philosophie ([EFIL](#))
- Ecole d'histoire, arts et cultures ([EHAC](#))
- Ecole de langues et lettres ([ELAL](#))
- Commission de programme en études de genre ([GENR](#))
- Louvain School of Translation and Interpreting ([LSTI](#))

Responsable académique du programme: [Joël Roucloux](#)

Jury

- Président: [Joël Roucloux](#)
- Secrétaire: [François Maheu](#)
- 3e membre du jury restreint: [Stéphane Colognesi](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: [info-fial@uclouvain.be](mailto:info-fial@uclouvain.be)